

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018

Depuis le 18 janvier 2018, suite à la démission du maire, le conseil municipal est réduit à sept membres. Le quorum est de quatre. Cinq conseillers municipaux en exercice sont présents. Le conseil municipal peut donc régulièrement se tenir.

Monsieur Yves SEYTRE, 1^{er} adjoint ouvre la séance à 20 heures. Monsieur AULAGNON Paul est désigné secrétaire de séance.

DISTRIBUTION DU COMPTE RENDU DU 16 FEVRIER 2018

Les conseillers sont invités à faire part de leurs remarques en mairie dans les jours qui suivent sur le compte rendu distribué. M AULAGNON est désigné secrétaire de la présente séance.

REPRESENTATION DES COMMUNES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

Monsieur SEYTRE Yves, premier adjoint, rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2013-19 du 12 avril 2013 qui validait la répartition des sièges de la communauté de communes comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Nombre de délégués</u>
Dunières	7
Montfaucon	4
Montregard	3
Raucoules	3
Riotord	4
Saint-Bonnet-le-Froid	2
Saint-Julien-Molhesabate	2
Saint-Romain-Lachalm	4
<u>TOTAL</u>	<u>29</u>

Ces accords locaux ont été déclarés inconstitutionnels et une nouvelle loi a été votée. La démission en janvier 2018 du maire de la commune de ST JULIEN MOLHESABATE oblige à revoir le nombre de délégués par commune.

Il y a différents cas de répartition possible, le Conseil Municipal, décide de valider la décision prise en bureau du Conseil Communautaire soit :

- l'attribution aux deux Communes les plus peuplées (Dunières et Montfaucon) des sièges enlevés aux deux Communes les moins peuplées (Saint Bonnet-le-Froid et notre commune Saint-Julien-Molhesabate)

<u>Communes</u>	<u>Nombre de délégués</u>
Dunières	8
Montfaucon	5
Montregard	3
Raucoules	3
Riotord	4
Saint-Bonnet-le-Froid	1
Saint-Julien-Molhesabate	1
Saint-Romain-Lachalm	4
<u>TOTAL</u>	<u>29</u>

QUESTIONS DIVERSES

Recensement population

Le recensement de la population est terminé, il y a eu 175 logements recensés dont 90 résidences principales, 67 résidences secondaires et 18 logements vacants.

Le nombre d'habitants en résidence principale est de 179

Pour comparaison, en 2013 :

85 résidences principales

80 résidences secondaires

9 logements vacants

180 habitants en résidence principale

Elections partielles municipales de quatre conseillers:

8 avril pour le 1^{er} tour et 15 avril pour le second ; candidatures à faire connaître en sous-préfecture du 19 mars au 21 mars avec une lettre individuelle de candidature de chaque candidat + imprimé cerfa 14996*01 (plus de renseignements sur le site internet de la commune)

Permanence des conseillers municipaux lors des 2 scrutins à prévoir

Travaux des gites

Mise à disposition du matériel réformé des gites (literie, canapé) 1^o- aux habitants de la commune 2^o- à Emmaus

Location de matériel pour nettoyage

Reste éclairage à poser et installation nouveaux matériels

Achat de protection jetable pour literie (coût de 5 €/gîte à répercuter sur tarifs de location des gites lors d'une prochaine révision)

Prévoir l'élagage des arbres devant les gites

Pour mémoire, les téléphones des gites ne peuvent émettre des appels qu'avec l'achat d'une carte prépayée télésejour.

Musée

Contacts avec le musée de Langeac et l'évêché du Puy en Velay, modalités à prévoir avec un engagement sur l'honneur pour qu'aucun objet (provenant de dons) ne soit mis dans un circuit commercial et monnayé. Certains objets seront restitués à leur donateur.

Proposition aux élus qui le souhaitent d'une formation sur le budget

Bibliothèque

Accord de Madame COURBON Solange qui sera la représentante de l'Association « au fil des pages » en rapport avec la bibliothèque, membres du bureau à compléter, si des personnes sont intéressées qu'elles se fassent connaître en mairie.

Urbanisme

M et Mme PAUCHON Eric lieudit La Chalenconnière ont déposé une déclaration de travaux en mairie pour réfection de leur toiture en tuiles grises qui leur est refusée car suivant le code de l'urbanisme, il y a obligation de tuiles rouges pour une harmonisation, or l'habitation de M et Mme GIRAUD Alain qui n'a pas fait l'objet de déclaration en mairie a une toiture en tuiles grises. Le Conseil considère que ce précédent permet **exceptionnellement** d'accorder la réfection de la toiture en tuiles grises pour qu'il n'y ait pas « deux poids deux mesures » dans l'application des règles.

Commémoration du 19 mars fixé au dimanche 25 mars 2018, célébration religieuse à 9h15 avec dépôt de gerbe aux monuments aux morts suivi du verre de l'amitié en salle polyvalente. Les drapeaux du monument seront hissés pour l'occasion.

Rencontres en mairie avec :

* l'APAVE pour la mise en accessibilité des bâtiments publics

* commissaire enquêteur pour préparation enquête publique en vue de la vente d'une partie du chemin rural au lieudit « La Grange Haute »

* entreprises pour installation chauffage au sol de la salle polyvalente (2 solutions : électrique ou eau chaude) et réactualiser devis des ouvertures du bâtiment

Clôture du conseil municipal et interventions du public.